

DES NOUVELLES DE NOTRE PLAINTE D'ENTRAVE RELATIVE À OPTILAB

C'est avec une grande déception que nous avons reçu la décision du Tribunal administratif du travail (TAT) en réponse à notre plainte pour entrave au travail syndical. Rappelons qu'elle était fondée uniquement sur les rencontres du 28 septembre 2016. Nous estimions qu'en coordonnant sans consultation préalable l'annonce simultanée des mesures projetées (transfert de personnel, changement d'employeur, abolition de poste) dans tous les établissements du Québec le 28 septembre dernier, le ministère avait déployé une stratégie antisyndicale délibérée et inacceptable. Pour la juge administrative Nancy St-Laurent, la communication d'information, aussi sensible soit-elle, ne constitue pas une entrave aux activités syndicales. Elle n'a pris en compte ni la période durant laquelle les événements sont survenus, ni le fait que le ministère ne répondait plus à nos demandes de rencontres.

Malgré cette défaite, nous croyons que notre action a laissé des traces au sein de l'équipe ministérielle d'OPTILAB. La bataille n'était pas gagnée d'avance; les responsables ministériels ont dû déployer beaucoup d'énergie pour se défendre. Désormais, ils savent que nous n'hésiterons pas à prendre les moyens nécessaires pour protéger nos membres et l'avenir de leur profession. Nous osons espérer qu'ils y penseront à deux fois avant de récidiver, sachant que nous serons toujours là pour rappeler nos droits syndicaux.

Cette bataille méritait d'être menée. Nous en retirons la fierté de nous être tenus debout afin de nous faire respecter. Si c'était à refaire, nous n'hésiterions pas un seul instant. La démarche OPTILAB ne pourra bien se faire sans l'apport des technologistes médicales et de l'organisation syndicale qui les représente.

D'AUTRES RECOURS

Dès le 10 avril dernier, l'APTS entamait les procédures pour représenter les technologistes médicales des Laurentides et de Lanaudière ayant désormais comme employeur le CISSS de Laval. Le 29 mai, le TAT a octroyé les accréditations à l'APTS.

Pour les régions de la Gaspésie, de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue, nous avons déposé auprès du TAT trois requêtes en vertu du Code du travail et de la *Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales*, contestant le changement d'employeur ainsi que le fait qu'il n'y a pas, à ce jour, de véritable cession d'activité entre les employeurs concernés. Au cours d'une première conférence préparatoire à l'audition, le 3 mai dernier, nous avons été informés que les trois requêtes feront l'objet d'une seule audition. Le 13 juillet prochain, une deuxième conférence aura lieu pour se préparer

à une audition l'automne prochain. Pour le moment, les accréditations relatives à ces trois équipes demeurent en suspens et les personnes salariées restent rattachées à leur unité de négociation d'origine.

Dans les grappes concernant la Montérégie, le CHUM et le CUSM, la signature de protocoles de transfert est toujours en cours bien que les transferts « administratifs » soient officiels depuis le 1^{er} avril dernier.

UNE NOUVELLE ÉTAPE DE MOBILISATION

Maintenant que le cap du 1^{er} avril est passé, nous entrons dans une autre phase cruciale de la démarche et de notre mobilisation. L'équipe ministérielle d'OPTILAB et les représentants des différentes grappes vont tenter de concrétiser ce qui a été prévu sur papier. Nous devrions être en mesure de démontrer que nos craintes étaient fondées, que des composantes du projet manquent encore à l'appel et que d'autres n'ont aucun sens. Nous nous devons d'être sur le devant de la scène pour le souligner et réclamer des alternatives qui sauront protéger la population, vos conditions de travail et vos emplois.

Il est donc essentiel de tracer le portrait le plus précis possible de la situation sur le terrain. Pour ce faire, votre aide est plus précieuse que jamais. N'hésitez pas à communiquer toute information pertinente à la personne répondante politique et à la personne conseillère responsable du dossier OPTILAB dans votre établissement.

LE SOUS-MINISTRE BUREAU AU CONGRÈS DES TECHNOLOGISTES MÉDICALES

Le D^r Michel A. Bureau, sous-ministre associé au MSSS, fera le point sur la démarche OPTILAB en conclusion du congrès de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ). Sa présentation aura lieu le samedi 10 juin à 15 h au Palais des Congrès de Rivière-du-Loup. Rappelons que le D^r Bureau est l'instigateur du projet OPTILAB, qu'il défend avec vigueur. Nous vous invitons donc à participer en grand nombre à cette plénière, qui constitue une excellente occasion de se faire entendre et de poser des questions.

Pour sa part, l'APTS tiendra un kiosque au congrès les 8 et 9 juin. Nous vous invitons à venir nous y rencontrer pour échanger sur les derniers développements dans le dossier.

